



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023**

**Affaire n° 06-20231127**

**Cohésion sociale**

**Convention cadre de coopération Pole Emploi Réunion  
et mairie du Tampon**

**NOTA /**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

28 novembre 2023

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

**Date de convocation**

le 21 novembre 2023

**Nombre de membres**

- en exercice : 49
- présents : 37
- représentés : 11
- absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-sept novembre à seize heures trente-quatre minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

**Étaient présents :**

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Jean-Pierre Thérincourt, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard

**Étaient représentés :**

Charles Emile Gonthier par Liliane Abmon, Bernard Picardo par Jacquet Hoarau, Dominique Gonthier par Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon par Marcelin Thélis, Sylvie Jean-Baptiste par Daniel Maunier, Jack Gence par Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Martine Corrè par Sylvie Leichnig, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

**Absent :**

Henri Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 06-20231127**

**Cohésion sociale**

**Convention cadre de coopération Pole Emploi Réunion  
et mairie du Tampon**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi du 13 février 2008 attribuant à Pole emploi le rôle d'acteur central du marché du avec des missions de placement et indemnisation des demandeurs d'emploi, d'accompagnement des entreprises et d'observations des évolutions de l'emploi,

**Vu** la délibération n° 25-20230729 du Conseil municipal du 29 juillet 2023,

**Vu** le rapport n° 06-20231127 présenté au Conseil municipal du 27 novembre 2023,

**Considérant** la volonté commune des deux partenaires Pole Emploi et mairie du Tampon d'impulser une politique concertée sur le champ de l'insertion professionnelle des publics en difficulté de la commune du Tampon dans un contexte de chômage structurel important,

**Considérant** l'engagement des deux parties à apporter réciproquement leur contribution à la réussite d'actions menées dans un esprit de complémentarité et en mutualisant les moyens et les besoins nécessaires,

**Considérant** qu'une convention d'une durée de 3 (trois) années ainsi que son annexe relative à l'échange de données à caractère personnel établira le cadre de coopération et les modalités de partenariat selon le modèle adopté en Conseil municipal en annexe de la délibération,

**Considérant** la contribution de la collectivité par la mise à disposition gracieuse des moyens techniques, matériels et logistiques le temps de validité de la convention,

**Le Conseil municipal,  
réuni le lundi 27 novembre 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

**Décide à l'unanimité**

- Article 1** d'approuver la convention de partenariat Pole emploi et mairie du Tampon ainsi que son annexe relative à l'échange de données à caractère personnel Pôle Emploi Réunion et Mairie du Tampon,
- Article 2** d'approuver la mise à disposition gracieuse des moyens techniques, matériels et logistiques, évaluée à 89 973€ (quatre-vingt-neuf mille neuf cent soixante-treize euros) pour une année civile,
- Article 3** d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, notamment les conventions correspondantes d'attribution de subvention,
- Article 4** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**